Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles
des Hauts-de-France

Affaire suivie par :
Anne Coppin

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du Nord
tél. (33) [0]3 28.36.78.70
courriel : udap-nord@culture.gouv.fr

DREAL Hauts de France
UD 59 Hainaut
A l'attention de Madame Dolique

Lille le 20/11/2026

Avis sur le projet de parc éolien de la Vacquerie à Villers-Plouich

Implanté en bordure des grands plateaux artésiens et cambrésiens, à proximité immédiate de la vallée de l'Escaut qu'il vient longer, le projet éolien de La Vacquerie prévoit l'installation de trois aérogénérateurs formant un alignement orienté selon un axe nord-sud. D'une hauteur de 165m en bout de pale, ces machines s'inscrivent dans un territoire préservé, sans éoliennes.
Leur implantation dans ce secteur de transition, entre des plateaux déjà fortement marqués par le développement éolien et une vallée de l'Escaut encore préservée, au cœur de laquelle s'inscrit l'abbaye de Vaucelles, soulève des enjeux importants de préservation du grand paysage et du patrimoine historique et architectural. Ce paysage caractéristique de la vallée de l'Escaut, où prennent place l'abbaye de Vaucelles, monument historique et son site inscrit, va être fortement impacté par la présence de ces nouvelles installations monumentales installées à moins de 4 km. Pourtant, plus à l'Ouest, un paysage déjà fortement marqué par l'implantation d'éoliennes, serait un terrain favorable, d'un point de vue patrimoniale, pour ces nouvelles installations. Ce projet soulève donc de forts enjeux de préservation, qui ont été entrepris tant au titre de la politique des sites, que de celle des monuments, depuis de nombreuses années et se positionne en rupture avec ces démarches.

~~L~~a vallée de l'Escaut constitue une entité paysagère singulière, préservée de la présence d'éoliennes. Elle forme une véritable respiration paysagère entre les plateaux artésiens et cambrésiens, fortement marqués, notamment à l'ouest, par un développement éolien dense.
La qualité de cette vallée ne repose pas uniquement sur la préservation de son fond, mais également sur celle des plateaux qui la bordent. Les espaces environnants encore vierges d'infrastructures monumentales participent pleinement à son identité, à la lisibilité de son relief et à la cohérence de son paysage.
À ce titre, le territoire de Villers-Plouich, situé à l'est de l'A26 et en bordure immédiate de la vallée, ne peut être considéré comme un plateau agricole favorable à l'éolien. Il doit être appréhendé dans sa relation directe avec la vallée de l'Escaut, dont il constitue l'une des limites visuelles.
L'implantation de trois éoliennes de 165m en bout de pale sur ce plateau introduirait des éléments industriels de très grande échelle dans les perspectives de la vallée. Ces trois machines contribueraient à réduire progressivement la respiration paysagère préservée.

CARTE de gauche (p18 du Volet Paysager): cette image présente en bleu les éoliennes et en rose la zone d'étude du projet. On voit distinctement que cette tache agrandit un territoire dédié à l'éolien, sur un espace préservé.
CARTE de droite (p57 du Volet Paysager): un zoom sur le périmètre de l'espace protégé montrant la proximité du projet avec le âtrimoine bâti et paysager - En vert clair, nous distinguons l'étendue du site inscrit, en vert foncé le chemin de randonnée, en « A » l'abbaye de Vaucelles et en rose la zone d'étude du projet.

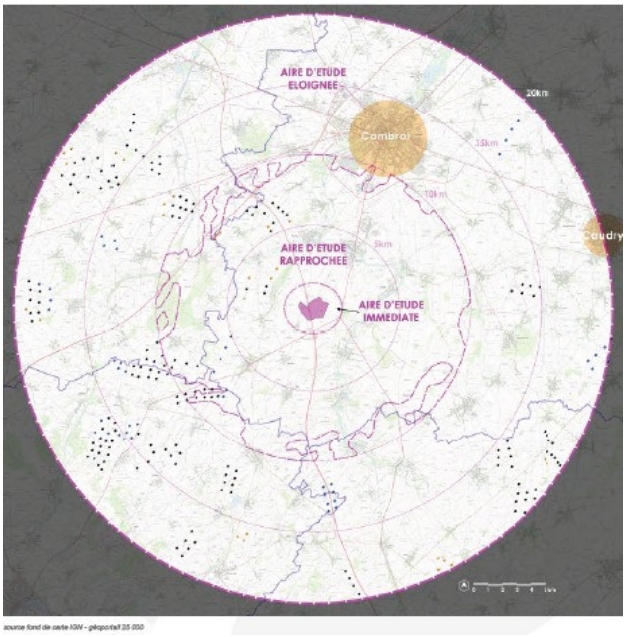

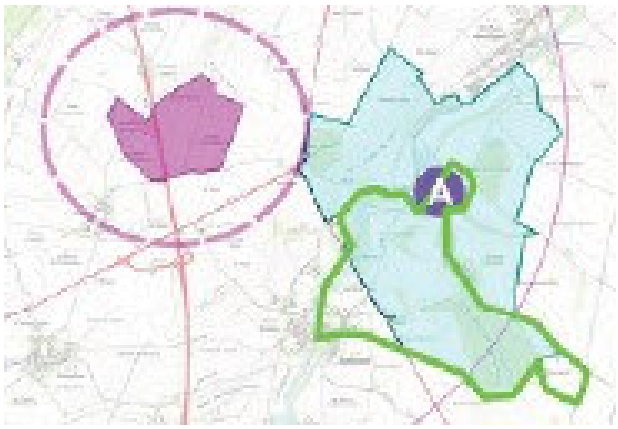

En effet, l'abbaye de Vaucelles et la campagne environnante immédiate constitue un ensemble patrimonial et architectural remarquable, implanté au cœur de la vallée de l'Escaut. Sa valeur repose autant sur ses qualités historiques et architecturales, que sur son inscription dans un environnement paysager rural exceptionnel.
Ce patrimoine, situé à moins de 4km des éoliennes projetées, bénéficie de plusieurs protections au titre des monuments historiques, témoignant de son intérêt exceptionnel :

- Les restes de l'abbaye de Vaucelles, comprenant les bâtiments du XIIIe siècle (salle capitulaire, parloir, etc.) **classés monuments historiques** par arrêtés du 20 juillet 1920 (le classement constituant le plus haut niveau de protection),
- Le bâtiment du XVIIIe siècle, l'échauguette située sur le chemin d'Honnecourt, **classées au titre des monuments historiques** par arrêté du 22 décembre 1987.
- Les parties subsistantes du mur d'enceinte et le sol à l'intérieur de cette enceinte, **inscrits au titre des monuments historiques** et 13 janvier 1986.



source : https://nord-decouverte.fr

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord
3, rue du Lombard CS80016 59041 Lille cedex
téléphone : (33) [0]3 28 36 78 70

L'ensemble s'inscrit également dans le **site inscrit** de l'abbaye de Vaucelles et de la vallée du Haut-Escaut, protégé par arrêté du 18 décembre 1986, dont le périmètre borde l'aire d'étude immédiate du projet.
Or, l'étude d'impact, le volet paysager et ses photomontages mettent en évidence plusieurs situations de covisibilité entre les éoliennes projetées et cet ensemble patrimonial. Les extrémités de pales sont notamment visibles au-dessus d'un massif boisé insuffisamment haut et qui n'est pas à l'abri d'évolution au grès des aléas climatiques.

Ainsi, les photomontages réalisés depuis notamment la façade sur rue de l'abbaye, son jardin, l'échauguette et les routes menant à l'abbaye ou parcourant le site, démontrent ces atteintes visuelles, qui touchent également les cheminements de randonnée, permettant la découverte de la vallée et de son patrimoine.

PM17 (p214 et 215 du Volet Paysager) :
La façade sur rue de l'abbaye est située juste à gauche (hors cadrage) de la photographie présentée. Nous nous trouvons au pied de l'abbaye de Vaucelles, devant le bâtiment du XVIIIs et du XIIIs, Le point de vue est également situé dans le site inscrit.

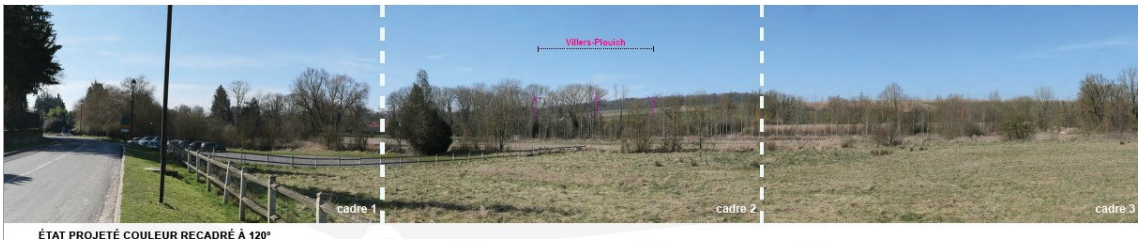

ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 120°

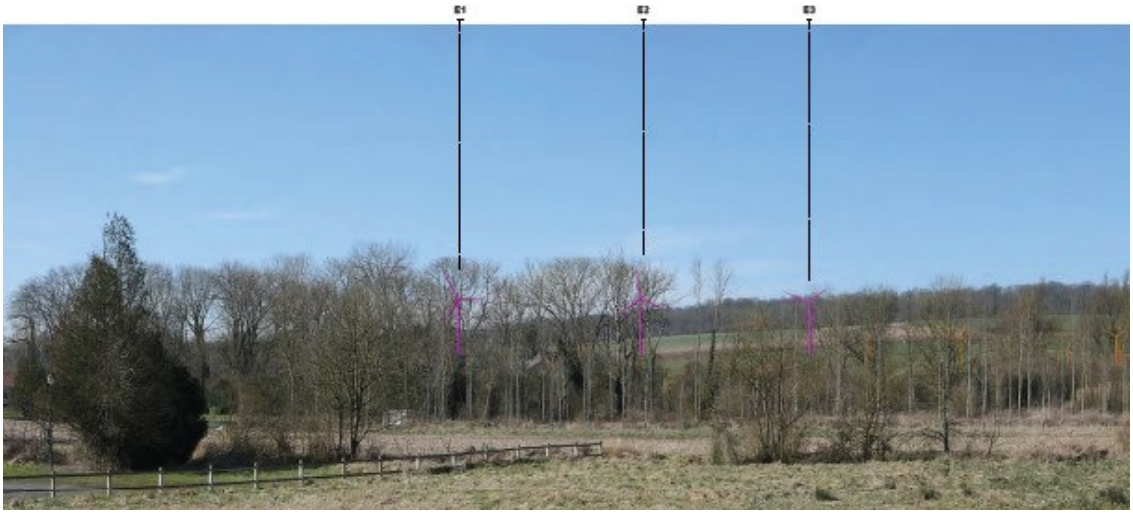

PM19 (p221 du Volet Paysager) :
Le point de vue se situe dans le jardin de l'abbaye. Les éoliennes en sont visibles.


ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 40° - CADRE 2 - COULEUR

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord
3, rue du Lombard CS80016 59041 Lille cedex
téléphone : (33) [0]3 28 36 78 70

PM33 (p258 et 260 du Volet Paysager) :
Le point de vue se situe au niveau de l'échauguette, monument historique et dans le site inscrit. Les éoliennes sont perceptibles.



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 120°


ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 40° - CADRE 2 - COULEUR

PM38 (p272 du Volet Paysager) :
Le point de vue se situe sur la route menant à l'échauguette, monument historique, puis à l'abbaye. Les éoliennes sont visibles.



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 40° - CADRE 3 - COULEUR

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord
3, rue du Lombard CS80016 59041 Lille cedex
téléphone : (33) [0]3 28 36 78 70

PM24 (p234 et 236 du Volet Paysager) :
Le point de vue se situe sur la route menant à l'abbaye, dont les toitures sont visibles à gauche, dans le « cadre1 ». Les pales des éoliennes sont visibles.



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°

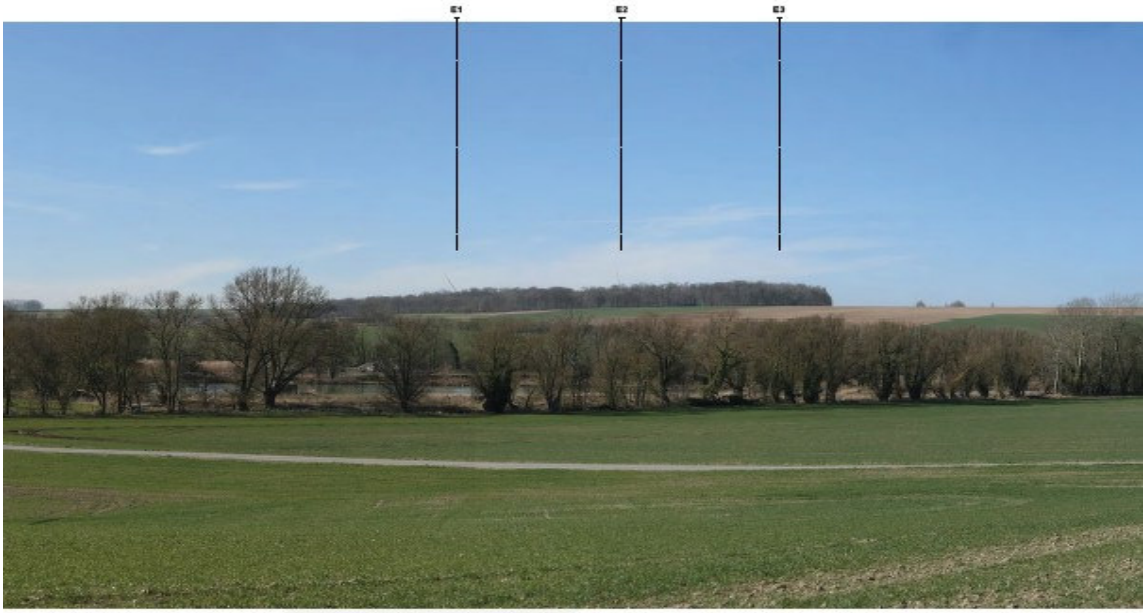
ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 40° - CADRE 2

PM5 (p178 du Volet Paysager) :
Une des perspectives vers le projet, prise du site inscrit.



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 120°


ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 40° - CADRE 2

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord
3, rue du Lombard CS80016 59041 Lille cedex
téléphone : (33) [0]3 28 36 78 70

La présence de pales blanches, lisses, monumentales (165m), animées d'un mouvement permanent et implantées sur le plateau, situé en légère élévation par rapport à la vallée, introduirait une rupture d'échelle et de caractère avec cet environnement patrimonial, architectural et rural traditionnel. Même partielle, leur visibilité viendrait perturber les perspectives et banaliser un paysage dont la qualité repose précisément sur son caractère préservé.
Ces atteintes sont clairement identifiées dans le dossier, mais minimisées dans l'étude paysagère et les photomontages (voir aussi tableau p338 du Volet Paysager).
La préservation de l'abbaye et de son site ne peut se limiter à la conservation de ses édifices: elle doit également garantir la qualité de son écrin paysager, de ses perspectives et des relations visuelles, qui participent à sa mise en valeur.

Le projet porte ainsi une double atteinte; à la cohérence du grand paysage de la vallée de l'Escaut, en réduisant une respiration paysagère essentielle entre les territoires artésiens et cambrésiens, et à l'environnement patrimonial de l'abbaye de Vaucelles, en introduisant des éléments industriels de grande hauteur dans ses perspectives et ses covisibilités.
Compte tenu de la sensibilité paysagère et patrimoniale du secteur, le plateau de Villers-Plouich ne présente pas les conditions favorables à l'accueil de nouvelles installations éoliennes.
Il apparaît indispensable de préserver cet ensemble paysager, ses reliefs et ses perspectives, afin de maintenir la qualité de l'écrin paysager de l'abbaye de Vaucelles et la singularité de la vallée de l'Escaut. Cependant l'étude d'implantations à l'Ouest, à proximité des parcs éoliens existants, dans une logique de densification, pourrait être étudiée.

En conséquence, au regard des atteintes portées au grand paysage, à un patrimoine exceptionnel et à son environnement protégé, l'architecte des bâtiments de France émet un avis défavorable au projet éolien de La Vacquerie à Villers-Plouich.

L'architecte des bâtiments de France

Jade FINSTERBACH

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord
3, rue du Lombard CS80016 59041 Lille cedex
téléphone : (33) [0]3 28 36 78 70